

DEPARTEMENT DU RHONE

Le 23 mars 2026

MAIRIE  
DE  
POLLIONNAY  
69290

Téléphone : 04-78-48-12-09  
fax : 04-78-48-15-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**N° 2026/066**

**OBJET : DELEGATION DU MAIRE A UN CONSEILLER**

Le Maire de la commune de Pollionnay

**Vu** l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 du conseil municipal au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

**Vu** la délibération n°2026/13 portant attribution de délégation du conseil municipal au maire,

**Considérant** que M. Patrick MARCHAND a été élu conseiller municipal le 15 mars 2026,

**Considérant** qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à M. Patrick MARCHAND, sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation de pouvoir et de signature dans les matières suivantes :

- Finances, en soutien à l'adjoint aux finances
- Communication interne, en soutien à l'adjointe à la communication

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le maire donne délégation de pouvoir à M. Patrick MARCHAND, qu'il s'agisse des pouvoirs propres du maire ou de ceux que le conseil municipal lui a délégués, pour traiter en son nom les domaines suivants :

- Communication interne (CR de conseils d'adjoints, suivi du calendrier, suivi des projets de mandat)

**ARTICLE 2** : L'exercice de ces fonctions se fait sous la responsabilité du maire. Celui-ci n'est pas dessaisi de ces compétences et conserve la faculté de signature et de décision dans ces matières.

Ces pouvoirs continuent à s'exercer en cas d'empêchement du maire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pollionnay  
Le 23 mars 2026

Le Maire  
Philippe TISSOT

Notifié le *23 mars 2026*

Patrick MARCHAND  
Conseiller municipal délégué

